



Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Ingénieur-e responsable de prévention, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE AIX MARSEILLE, session 2026

Le président de l'Université d'Aix Marseille ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Ingénieur-e responsable de prévention, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE AIX MARSEILLE, au titre de l'année 2026 :

Madame PHILIPPE Aurélie, directrice générale des services, présidente, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame DURAND Ségolène, ingénieure de recherche hors classe, vice-présidente, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame GEIST Claude, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur LHUISSIER Jérôme, ingénieur de recherche hors classe, expert, Rectorat de l'académie de Nice, Nice.

Monsieur VOGEL Damien, igr, suppléant, Aix Marseille Université, Marseille.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Marseille, le 9 juillet 2026

